

Déclaration publique d'intérêts 2014 de Christian GUY-COICHARD

Praticien Hospitalier à l'AP-HP, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien, depuis 2005, mes revenus sont depuis cette date exclusivement constitués de mon salaire de PH, et de quelques rémunérations sans aucun lien avec une entreprise pharmaceutique ou autre :

- enseignement universitaire (Paris VI, Paris V, Créteil) depuis 2003
- formations pour des réseaux de soins depuis 2003
- expertises pour l'HAS (2012, 2013)
- formation pour Décision et Santé en 2011 (consultants)
- articles publiés dans des revues scientifiques indépendantes à comité de lecture.

Je n'ai (ni actuellement ni antérieurement) aucun lien, personnel ni familial, avec une entreprise privée œuvrant dans le domaine de la santé, ni avec une mutuelle, une assurance, ni même l'assurance maladie.

Je suis adhérent à des sociétés savantes (SFETD, IASP, SFAP), dont je ne peux garantir l'indépendance, mais dont je n'ai obtenu aucune rémunération.

Je suis élu au bureau de la CME de mon Groupe Hospitalier, et j'y pilote la commission sur les conditions de travail.

J'ai adhéré au Formindep en 2011.

Je suis adhérent ou militant de diverses associations pouvant intervenir dans le domaine de la santé (ATTAC, Copernic, Mouvement de défense de l'Hôpital Public). J'ai signé un grand nombre de pétitions concourant en général à la défense du service public de santé et à l'égalité de l'accès aux soins.

Syndicaliste, je milite depuis 35 ans environ à la CGT.

J'ai fait le choix clairement affirmé depuis janvier 2013 de n'avoir aucun lien avec les entreprises privées intervenant dans le domaine de la santé. Je ne reçois plus, depuis cette date, les délégués commerciaux des firmes pharmaceutiques, et je refuse toute participation à une réunion ou une formation organisée ou soutenue par une de ces firmes.

Jusqu'en 2012, j'ai été contraint, pour assister à des congrès scientifiques (pour certains desquels une intervention de ma part a été sollicitée) d'avoir recours à un financement ou un cofinancement par une entreprise pharmaceutique, mon employeur n'acceptant de couvrir que partiellement, voire pas du tout, ces frais importants. Ce sont les seuls liens d'intérêt que j'ai entretenus avec ces entreprises, et je n'y ai plus recours depuis janvier 2013.